



## Mairie de SAINT OUEN SUR MORIN

Avenue de Saint Cyr

☎ : 01 60 23 81 84

### PROCES-VERBAL

17 avril 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Saint Ouen sur Morin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles RENAULT.

**Présents :** M. Gilles RENAULT, Mme Nathalie VIBERT, M. Frédéric ARLUISON, M. Olivier NOYON, Mme Auxane CREUSAT, Mme Gisèle LEONARD, Mme Marie-Jeanne COUSIN, M. Thierry LOLLIIOT, M. Gérard BERTHOMIER

**Absent représenté :** Mme Hélène YVON donne pouvoir à Mme Nathalie VIBERT

**Absents:** M. Gabriel WARTIG, M. Christophe ROCCHIETTA, M. Jean-Paul BURTEL, M. Emmanuel ARTIGLONDE

**Date d'affichage :** 11/04/2023

**Date de convocation :** 11/04/2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 14

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric ARLUISON

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2023.

*A l'unanimité*

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023

#### 2. DÉLIBÉRATION 2023 - 027 : Voirie – demande de subvention FER 2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de voirie, afin d'améliorer la qualité des routes sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural pour un montant total de travaux 102 697,50 € HT (cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes), soit 123 237 € TTC (cent-vingt-trois mille deux cent trente-sept euros) comme suit :

- Route du Petit Morin: devis n°D23ED0483, en date de 30/03/2023, de la Société WIAME, sise 15 rue du ZAC du Hainault - Sept-Sorts - 77260 La Ferté-sous-Jouarre, d'un montant de 59 797,50 € HT (cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes), soit 71 757,00 € TTC (soixante-et-onze mille sept-cent cinquante-sept euros) ;

- Route du Petit Morin et Chavosse : devis n° D23ED0580, en date du 13/04/2023, de la Société WIAME, sise 15 rue du ZAC du Hainault - Sept-Sorts - 77260 La Ferté-sous-Jouarre, d'un montant de 42 900 € HT (quarante-deux mille neuf cent Euros), soit 51 480,00 € TTC (cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt euros) ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	102 697,50 € HT
FER :	35 944,12 € (35%)
Autofinancement communal :	66 753,38 € (65%)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de début de l'opération : juin 2023

Date d'achèvement prévisionnelle : décembre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par la Société WIAME

**DÉCIDE** de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

**S'ENGAGE**

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A inscrire cette action au budget de l'année 2023,
- A ne pas dépasser 70% de subventions publiques.

**DESIGNE** la Société WIAME pour assurer la Maîtrise d'œuvre des opérations les concernant, pour la somme de 102 697,50 € HT (cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes), soit 123 237 € TTC (cent vingt-trois mille deux cent trente-sept euros)

**AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention au titre du FER auprès du Département de Seine et Marne,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023

*Mr le Maire explique les devis et les zones d'intervention prévues. Il explique que certaines zones ne correspondent pas en surface à réparer par rapport au devis proposé.*

*Il est décidé en vote d'accepter le devis de la route des hameaux, de Chavosse et des terres blanches (purges)*

*Le devis avec le détail de la place St Barthélémy est refusé (excepté route du Petit Morin)*

*Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 30 avril 2023.*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 19h30*

Le présent compte-rendu, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Saint Ouen sur Morin, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric ARLUISON



Le Maire,  
Gilles RENAULT

